

DEMANDE D'AIDE RENTRÉE SCOLAIRE

Le salarié doit avoir un an de présence dans la SCOP. Cette allocation est attribuée une fois par année scolaire aux jeunes des collèges et des lycées de la 6ème à la terminale, scolarisés en France, aux jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage ou un contrat en alternance hors SCOP (jusqu'âge de 25 ans) sous conditions de rémunération.

SALARIÉ

Nom : Prénom :

Adresse complète :

COOPÉRATIVE

Raison sociale

Adresse :

Temps complet
Temps partiel..... heures hebdomadaires

Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné est employé dans notre coopérative depuis le :

Cachet

A.....le

Signature

ENFANTS BÉNÉFICIAIRES à partir de la 6ème

Table with 3 columns: Noms, Prénoms, Classe. Multiple rows for listing children.

MODE DE PAIEMENT

Chèques Lire

PIÈCES A FOURNIR :

- lors de la 1ère demande : Photocopie du livret de famille
chaque année : Certificat de scolarité OBLIGATOIRE
Photocopie du contrat d'apprentissage ou d'alternance OBLIGATOIRE

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE A : UNION SOCIALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

61, Boulevard de Picpus - 75012 Paris - Tél : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - E-mail : union.sociale@wanadoo.fr - Internet : www.union-sociale.coop